

Infos SNES-FSU - Avril 2020 (2)

Bulletin envoyé aux personnels enseignants, CPE, Psy-EN, AED, AESH, non-titulaires de l'académie de Montpellier.

À LA UNE

La fin des vacances de printemps semble déjà loin, tant la pression est forte sur les épaules des personnels, entre la poursuite de l'enseignement à distance pendant le confinement, et les annonces contradictoires et anxiogènes sur la réouverture des établissements scolaires. Sur tous les sujets qui émergent à l'aune de la crise sanitaire actuelle, le Snes et la FSU multiplient les interventions à tous les niveaux pour faire entendre les exigences de nos professions.

Enseignement à distance

Les dernières semaines ont montré que l'expression "[gestion de la discontinuité](#)" correspondait mieux à la réalité que "continuité pédagogique". Pour le Snes, il s'agit avant tout de maintenir le lien pédagogique avec les élèves, sans culpabiliser, sans pression. À l'impossible nul n'est tenu, surtout quand les situations personnelles sont aussi dissemblables, du côté des enseignants, CPE, AED, AESH, Psy-EN comme de celui des élèves et des familles.

Réouverture des établissements

Après l'annonce "surprise" d'E. Macron le 13 avril, sans concertation préalable, d'une réouverture des établissements scolaires le 11 mai, JM Blanquer dévoile le 21 avril, toujours sans concertation et en prenant de court Matignon et l'Élysée, son plan de reprise de l'école en trois temps. Depuis, le Président s'est exprimé quant à une réouverture des établissements "adaptée aux réalités locales" et déclaré que le retour en classe se ferait sur la base du volontariat des familles...

Dernier épisode de ce triste feuilleton, le ministre de l'Éducation Nationale a rendu public par un tweet le samedi 25 avril à 21h53 l'avis du Conseil scientifique sur la réouverture des établissements scolaires. Le confinement n'autorise pas toutes les fantaisies de communication. Ces annonces mettent une pression inacceptable et sont fortement anxiogène pour les personnels, les élèves et les familles. **Quel mépris pour les acteurs de la communauté éducative, dans la lignée de la cacophonie gouvernementale de ces dernières semaines !**

Pour le SNES-FSU le confinement a conduit à mettre à jour et à renforcer des inégalités que nous dénonçons depuis longtemps. Mais la réouverture des établissements et le retour en classe ne peuvent être envisagés sans que les conditions de sécurité sanitaire pour les personnels, les élèves et leurs familles soient réunies et effectives. **La priorité doit continuer à être la protection et la santé de la population.** C'est ce que nous avons clairement dit lors des différentes réunions avec la Rectrice (le 20 avril ; lire [la déclaration FSU](#)) ou les DASEN lors des CDEN cette semaine.

Un protocole national préparé par Jean Castex, nommé "Monsieur déconfinement" du gouvernement, doit être acté par le gouvernement et voté à l'assemblée cette semaine. Nous attendons du protocole qu'il définisse clairement les conditions sine qua non pour assurer la sécurité sanitaire dans l'Éducation Nationale :

- gel, savons, essuie main, et désinfection quotidienne des salles et du matériel utilisé,
- mesures de distanciation physique salles de cours, salle de TP et ateliers, couloirs et réduction en conséquence du nombre d'élèves par classe
- règles à appliquer pour les internats, les cantines, transports scolaires, les cours de récréation et les abords des établissements
- mise à disposition des masques selon les recommandations des autorités sanitaires compétentes (quantités et types de masque)
- mise à disposition de tests virologiques et sérologiques selon la finalité attendue

Les mesures doivent être décidées au niveau national et non pas interprétées selon le bon vouloir des chefs d'établissement ou des collectivités territoriales, ou selon les configurations locales des établissements. Nous refusons que les conditions de sécurité puissent être définies dans le cadre de l'autonomie locale vers laquelle tente de tendre le gouvernement. La santé de tous doit être l'enjeu central.

Nous appelons les collègues à ne pas se soumettre aux velléités de certains chefs d'établissement à vouloir organiser des réunions, des conseils pédagogiques pour fixer dès maintenant les conditions de la reprise des cours. Les chefs d'établissements tout comme les DASEN et la Rectrice ne seront pas en capacité avant la présentation par le Premier Ministre des mesures

précises de déconfinement, d'apporter des réponses sérieuses aux très nombreuses interrogations que chacun d'entre nous légitimement peut avoir.

La reprise des cours dans ce contexte sanitaire très particulier s'apparente à une véritable rentrée des élèves et des personnels. C'est pourquoi lors de la réunion avec la Rectrice nous avons demandé et obtenu qu'en préalable à la reprise des cours :

- la tenue du CHSCT académique et des cinq CHSCT départementaux. Malgré un frein évident des départements, ils devraient être réunis d'ici le 5 mai.
- la tenue d'un CTA, fixant les conditions de la réouverture des établissements.

Nous demandons aussi que les CDEN au niveau départemental pour les collèges, et le CAEN au niveau académique pour les lycées, dans lesquels sont présents aussi les représentants des collectivités territoriales et les parents, puissent se réunir de manière exceptionnelle. Les conseils d'administration et les Commission hygiène et sécurité des collèges et des lycées devront se réunir avant la reprise pour s'assurer que les conditions sanitaires sont effectives et proposer si besoin des aménagements. Ces instances devront par ailleurs être régulièrement consultées jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Nous avons alerté le rectorat sur des situations des personnels qui doivent faire l'objet d'une attention particulière : personnels vulnérables ou « à risque » de développer des formes sévères de la maladie ; personnels en charge de personnes vulnérables ou « à risque » ; personnels ayant la garde d'enfants de moins de 16 ans... Pour tous ces personnels la FSU exige que la possibilité de télé-travail, ou des ASA, soient accordées systématiquement

Le Snes demande que soit pensée en amont de la reprise les spécificités des personnels dont la mission et la fonction conduisent par définition à une proximité avec les élèves ou le public : AESH, AED, infirmières, administratifs

Si à partir du 11 mai et jusqu'à la fin de l'année scolaire telle qu'elle a été officiellement annoncée (4 juillet pour la fin des cours et 10 juillet pour oraux de rattrapage) les mesures de sécurités sanitaires telles que définies nationalement ne peuvent être mises en application dans un établissement, le SNES considère que les conditions de reprise ne sont donc pas respectées.

Dans ce cas :

- refuser de prendre ses élèves et se réunir collectivement en salle des profs pour alerter le chef d'établissement, le rectorat et le SNES académique. Il faut privilégier l'action collective et le rapport de force.

Si vous estimez devoir faire valoir le droit de retrait : l'argumentation doit reposer sur des éléments démontrant qu'il existe un motif raisonnable de penser que le danger grave et imminent existe. L'inquiétude et la peur ne sont pas des motifs. Le juge a une interprétation très restrictive du danger, de l'imminence et du raisonnable... Il faut, avant de faire valoir ce droit, se retourner vers le SNES-FSU afin d'avoir les conseils pertinents pour se positionner en toute sécurité.

- rappeler les obligations du chef d'établissement en matière de responsabilité sur la sécurité des personnes et des biens, l'hygiène et la salubrité de l'établissement (article R421-10 du code de l'éducation)

Pour les personnels testés positifs au Covid-19 après la reprise, le Snes exige que dans ces situations assimilables à un accident de service, les DSDEN ou le Rectorat appliquent la présomption d'imputabilité au service.

La reprise de l'enseignement en présence de nos élèves est devenue une urgence sociale. Tous nous avons constaté les dégâts de l'enseignement à distance pour un grand nombre de nos élèves. Contrairement à ce qu'affirme à longueur d'interview le ministre Blanquer ce ne sont pas 4% de nos élèves qui ont décroché. Mais, et on le constate en cette reprise après la coupure des vacances d'avril, les décrochages sont beaucoup plus nombreux et surtout répartis de manière très inégalitaires selon le niveau scolaire des élèves et leurs situations sociales et familiales. Selon un sondage récent, ce serait 39% des élèves fragiles qui n'auraient pas été assidus lors de la continuité pédagogique contre 6% pour les bons élèves. À la FSU nous considérons depuis le début que l'enseignement à distance exacerbe les inégalités scolaires, sociales et culturelles. **Rien ne remplace l'école et les enseignants dans les classes.**

Mais, **la réouverture des établissements et le retour en classe :**

- **ne peut se faire sans les conditions sanitaires** que nous avons rappelées précédemment

- nécessite **2 journées de pré-rentrée** (organisation des locaux, adaptation aux contraintes selon les activités pédagogiques, "réglage" dans l'établissement des difficultés non anticipées, affichages informations Covid, affichage des personnels ressources de référence...)

- suppose le **non cumul du présentiel et du distanciel**. Soyons fermes sur ce point. Au-delà de la surcharge de travail et de la fatigue que cela occasionne pour les enseignants, beaucoup d'élèves et de familles n'ont pas la possibilité de gérer les conditions de travail à distance.

Les déclarations contradictoires du gouvernement attestent d'une réalité : rien n'est prêt !

Samedi soir, deux avis du conseil scientifique ont été rendus. Le premier préconisait une réouverture en septembre, avis délibérément négligé par le gouvernement. Cela suffit ! Si nous souhaitons bien évidemment retrouver nos élèves, cela ne peut se faire si leur sécurité sanitaire, ainsi que celle des personnels et des familles, n'est pas assurée.

C'est pourquoi le [SNES-FSU lance un ultimatum au ministre](#) !

Durant cette période de confinement, l'activité syndicale se poursuit ! Les militants du SNES-FSU restent disponibles. N'hésitez pas à nous contacter (s3mon@snes.edu) et à nous suivre sur les réseaux sociaux. Si la continuité pédagogique est un concept creux, nous l'avons tous constaté, la continuité syndicale est, elle, bien réelle !

Prenez soin de vous et vos proches dans cette période compliquée.

La section académique du SNES-FSU

Compléments

- [Réouverture des établissements : garanties sanitaires indispensables ! \(MAJ 24/04\)](#)
- [Pas de reprise à partir du 11 mai sans garanties sanitaires !](#)
- [Courrier du 24 avril 2020 au Premier Ministre sur la reprise du 11 mai ; préconisations de la FSU](#)
- communiqué FSU : [Réouverture des écoles et établissements scolaires le 11 mai : une décision politique au doigt mouillé ?](#)

- [Maintien de l'oral de français : un non-sens sanitaire et pédagogique](#)
- Calendrier des concours, [le Ministère campe sur ses positions](#)
- Procédure de titularisation des stagiaires : [pas de report mais un flou persistant](#)
- CPGA et DCG, [concours et épreuves 2020 où en est-on](#)
- [CA et déconfinement, à chacun ses responsabilités](#)

- [TRIBUNE. "Plus jamais ça !" : 18 responsables d'organisations syndicales, associatives et environnementales appellent à préparer "le jour d'après" – **signez la pétition !**](#)

À L'APPEL DE L'INTERSYNDICALE FSU, CGT, SOLIDAIRES ET DES MOUVEMENTS LYCÉENS FIDL, MNL, UNL ET ÉTUDIANT UNEF



UN 1^{ER} MAI CONFINÉ
MAIS COLLECTIF ET COMBATIF
#OnNeVaPasSeDéfiler



SNES-FSU Montpellier
Enclos de Lys, B - 585 rue de l'Aiguelongue - 34090 MONTPELLIER
04.67.54.10.70 ; s3mon@snes.edu ; <http://www.montpellier.snes.edu>



ADHÉREZ AU 

[L'adhésion en ligne](#)
[Le bulletin d'adhésion](#)